



INTERVENTION JEAN-FRANCOIS ROUBAUD, PRESIDENT DE LA CGPME
REUNION PALAIS DE L'ELYSEE – LUNDI 10 MAI 2010

Monsieur le Président de la République
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Ministres,

Pour reprendre la première phrase du document qui nous a été adressé, « le plan bancaire et les mesures de relance prises en 2009 ont permis à l'économie française de mieux résister et d'enclencher la reprise ».

A cet égard, les mesures de trésorerie en faveur des entreprises ont été très utiles. Même si nous sommes bien entendu conscients de l'état des finances publiques leur renouvellement serait le bienvenu.

Parmi les mesures mises en place, je tiens à saluer l'action du médiateur du crédit. La CGPME souhaite, contrairement à quelques demandes récentes, sa pérennisation.

De la même façon, nous sommes convaincus de l'utilité de la nomination du médiateur de la sous-traitance qui contribuera, sans aucun doute, à mettre fin à des comportements abusifs de certains donneurs d'ordres. Les grandes entreprises doivent être convaincues que leur avenir est indissociable de celui de leur sous-traitant !

Autre mesure essentielle dans la période actuelle, le Crédit Impôt Recherche (C.I.R.), notablement amélioré, gagnerait encore en efficacité pour les PME s'il pouvait « descendre » jusqu'au dépôt de brevet.

Par ailleurs, et sans faire de pessimisme, je vous confirme que si certains signaux positifs existent, les TPME/PME sont toujours nombreuses à connaître de grandes difficultés.

La question du financement reste notamment un point délicat. Aussi, alors que les entreprises viennent d'envoyer leur bilan 2009, je ne vous cache pas mon inquiétude si les banques se basent sur ces bilans souvent très dégradés.

Sur ce point, et malgré de nombreuses demandes de notre part et déclarations apaisantes de la leur, nous ignorons toujours quelles mesures seront appliquées pour tenir compte de cette situation. Si rien n'est fait, de nombreuses PME se verront refuser des financements... ce qui risque de freiner la reprise !

En matière sociale, je me bornerai à souligner l'efficacité de la mesure 0 charge pour embaucher dans les TPE qui a permis de soutenir, et de maintenir, le rythme des emplois dans ces entreprises. Proroger jusqu'au 31 décembre 2010 cette mesure nous apparaît comme une évidence.

Autre évidence, mais semble-t-il pas partagée par tous, remettre en cause les allègements généraux de charges serait destructeur pour les PME. Une telle remise en cause se traduirait par des suppressions d'emplois souvent peu qualifiés. Ceux qui raisonnent simplement sur un plan budgétaire n'ont sans doute pas conscience des effets d'une telle mesure sur les entreprises et sur l'emploi.

Favoriser l'emploi c'est également faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi.

L'alternance joue en ce domaine un rôle considérable.

Les mesures de soutien à l'apprentissage et au contrat de professionnalisation ont montré leur efficacité. Les primes doivent donc être maintenues.

Mais, au-delà de cela, la CGPME souhaiterait permettre aux PME qui le désirent de proposer, dès la signature du contrat d'apprentissage, un CDI aux jeunes acceptant de s'engager à rester dans l'entreprise à l'issue de leur période de formation et ce pour une durée au moins équivalente.

Quant aux dispositifs de chômage partiel, nous restons en attente d'une version simplifiée du dossier administratif pour les établissements de moins de 50 salariés.

Je voudrais, Monsieur le Président de la République, profiter également de cette occasion pour vous alerter directement, puisque je n'ai pas eu l'occasion de le faire avant cette réunion, sur le projet gouvernemental sur le dialogue social dans les TPE.

Ce projet, dont la deuxième partie n'a rien à voir avec la loi de 2008, est rejeté massivement par les dirigeants de TPE (1 200 000 d'entre eux sont au Registre du Commerce dont près de 600 000 sont également au Répertoire des Métiers) mais également par leurs salariés.

Monsieur le Président de la République, les représentants du personnel sont utiles dans les entreprises de plus de 10 salariés mais dans une TPE le dialogue est direct.

Pourquoi vouloir mettre les entreprises de moins de 11 salariés sous surveillance de « commissions paritaires territoriales » qui viendront contrôler le dialogue social ?

Vous le savez, je suis d'un tempérament calme et vous comprendrez, je l'espère, que je tire devant vous la sonnette d'alarme pour une vraie raison dont je suis prêt à m'entretenir avec vous quand le souhaitez.

Je vous remercie.